

BULLETIN MUNICIPAL

N° 5 - 2020

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

CORONAVIRUS : RAPPEL DE QUELQUES REGLES DONT DE NOUVELLES REGLES

A retenir, parmi les actuelles interdictions (**ça évolue vite et souvent**) :

- par décision du préfet de la Meuse, l'accès en forêt est interdit
- de même, le préfet a interdit l'accès aux aires de jeux et aux équipements sportifs ainsi qu'à toutes les berges
- les sorties pour activité physique individuelle ou pour promener le chien, de plus d'une heure et dans un rayon dépassant le kilomètre

Par ailleurs, il n'est interdit d'être assis à côté du chauffeur que dans les taxis et les VTC, et par assimilation, en cas de co-voiturage.

Sinon, rien n'interdit d'être assis l'un à côté de l'autre, en voiture, lorsqu'on est « confinés » ensemble, dans la même habitation.

S'agissant des jardins, ils sont bien entendus d'accès libre, lorsqu'ils ne sont pas accolés à l'habitation. Notamment, les jardins familiaux ou collectifs (il en existe à Belrupt). Mais si l'on va à un jardin qui n'est pas attenant à la maison, n'oubliez pas d'avoir sur vous l'attestation de déplacement dérogatoire, signée et datée (avec l'indication de l'horaire, c'est assimilé à une sortie pour activité physique individuelle ou pour promener le chien).

En réponse à des questions fréquentes :

- la limitation à une heure ne concerne pas les courses indispensables (la limitation à une heure ne concerne que les activités physiques et la sortie des animaux)
- on peut cocher plusieurs cases sur l'attestation dérogatoire si on fait une sortie à buts multiples – par exemple, faire des courses indispensables et aller s'occuper d'une personne vulnérables

En mairie, nous pouvons fournir des modèles d'attestation de déplacement dérogatoire et des modèles de justificatifs de déplacements professionnels pour ceux qui n'en ont plus ou qui n'ont pas d'imprimante. Mais l'attestation peut fort bien être manuscrite.

LE 20 AVRIL : COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS EN PERIODE DE CONFINEMENT

Beaucoup d'habitants profitent du confinement pour ranger, trier, bricoler, Du coup, des déchets s'accumulent. Le ramassage des déchets ménagers fonctionne normalement, y compris les déchets triés (sacs jaunes, bornes de tri pour le papier et le verre). De même, la collecte des déchets verts et des gravats fonctionne normalement. Seule la déchetterie est fermée – ce qui empêche le dépôt de bien des déchets accumulés. Aussi, pour éviter des soucis, notamment sanitaires, la commune va organiser une collecte des déchets encombrants habituellement destinés à la déchetterie. **A L'EXCLUSION TOUTEFOIS DES METAUX, DES PRODUITS TOXIQUES (peinture, vernis, ...) ET DE L'HUILE.**

donc **COLLECTE DES ENCOMBRANTS LE LUNDI 20 AVRIL à partir de 8h30**

Vous pourrez sortir vos déchets encombrants à partir du dimanche soir (ce sera aussi une nuit de collecte des sacs jaunes puisque c'est une semaine impaire).

BIEN ENTENDU, CETTE COLLECTE NE CONCERNE PAS LES DECHETS MENAGERS « CLASSIQUES », NI LE VERRE, NI LE PAPIER, NI LES DECHETS VERTS, NI LES EMBALLAGES, NI LES GRAVATS.

LE MARAICHER & LA FROMAGERE & LES AUTRES

Monsieur Damien Watrin, habitant Belrupt et maraîcher bio à Belleray, livre le vendredi de 16 à 17 h dans la cour arrière de la mairie. A partir du vendredi 24 avril, il sera accompagné de la fromagère, Madame Sabine Varoquier.

Cette dernière ne fera pas sa tournée à Belrupt cette semaine (donc le samedi 18) parce qu'elle doit se réapprovisionner – ce qui n'est pas simple en cette période de confinement et de réduction d'un certain nombre d'activités.

Petit rappel pour les commandes :

- pour Monsieur WATRIN, cagette.net (préciser : Belrupt) ou 07 69 17 41 66 si vous ne pouvez aller sur internet
- pour Madame VAROQUIER - voir le précédent bulletin pour ses tarifs et la liste des produits (fromages, biscuits, fruits, etc.) 06 72 85 85 06

Autres rappels :

- Monsieur DOXIN, le boulanger, passe tous les matins,
- Monsieur HENRY, le boucher, passe le vendredi en fin de journée
- Monsieur HAON, le pizzaiolo, est présent un vendredi sur deux, en fin de journée, devant l'église

Merci à eux de nous éviter ainsi des déplacements !

BIENTÔT DE LA VENTE DE VOLAILLE A DOMICILE A BELRUPT

Actuellement, Monsieur Millet François propose de la vente directe de volaille élevée en plein air. Différents choix seront proposés selon les saisons (poulet, pintade, poularde...) Pour réserver, il vous suffit d'appeler Monsieur Millet au 03 29 80 54 26 avant le mardi soir car les livraisons sont faites le vendredi dans la journée. Cette exploitation va bientôt être reprise par Monsieur Humbert Aurélien, habitant du village au 17 Grand Rue. En attendant, n'hésitez pas à commander. !

Tarifs :

Canards 2 à 4 kg	9€/kg
Poulets 2 à 3 kg	8€/kg
Pintades 1,5 kg à 1,9kg	9€/kg

Pour les fêtes :

Poulardes 1,8kg à 2,3kg	11,50€/kg
Dindes 3 à 5kg	12€/kg
Oies 3 à 5kg	13€/kg
Pintades chaponnées	12€/kg
Canadoux	12€/kg

Règlement par chèque accepté - **Merci à Aurélien HUMBERT qui a pris cette initiative - qui permet d'éviter des déplacements en cette période compliquée.**

RECUPERONS LES BOUCHONS EN LIEGE

Une jeune femme du village souhaite récupérer des bouchons en liège pour des activités manuelles récréatives, que ce soient des bouchons de champagne ou de bouteilles de vin.

Merci de les apporter en mairie, nous transmettrons.

MERCI !

... aux bénévoles qui rendent service à la commune et aux habitants en ces périodes de confinement :

- Maxime et Joël Bloqué qui ont préparé la sacristie de l'église qui devrait connaître un coup de jeune : le plancher était dangereux car pourri, posé à même le sol. Le bâtiment sera assaini par la pose d'un sol isolé et la réfection des enduits trop humides.
- René Astolfi qui a désherbé le jeu de boules et nettoyé les banquettes de fleurs de la Grand Rue.
- La famille Raiwisque qui a préparé et offert à deux reprises une dizaine de repas pour soulager les « aidants » qui font tous les jours les repas des membres de leur famille qui ne peuvent le faire – ou ceux qui ne sont pas à l'aise pour se confectionner leur repas. C'est une belle initiative de solidarité en période de confinement qui rend tout cela plus compliqué, que ce soit l'approvisionnement ou la cuisine.
- Les familles Toussaint/Vasson et Auvrad/Niggel qui les ont rejoints dans cette démarche.
- Damien Watrin qui a offert des masques médicaux bien utiles à plusieurs de nos concitoyens devant prendre des précautions du fait du coronavirus.

Encore de beaux exemples de citoyenneté. Mais on en oublie très certainement : que ceux-là nous le pardonnent.

LE TRI DES DECHETS DANS LES SACS JAUNES

Nous avons reçu les nouvelles consignes de tri des déchets avec la dernière facture. La communauté de communes avait prévu tout un ensemble d'informations et d'actions pour expliquer au mieux ces nouvelles consignes, en place depuis le 1 avril, et compléter les informations déjà faites, en les explicitant. Le coronavirus en a décidé autrement ! Ces explications complémentaires viendront donc un peu plus tard, quand la crise sera passée. Toutefois, dès maintenant, voici quelques réponses apportées par les services de la communauté de communes à des questions posées par certains de nos concitoyens.

Les questions tournent beaucoup sur ce qu'est un emballage, à propos des films plastique notamment.

La réponse : Les films plastiques sont bien considérés comme un emballage, comme tout élément qui emballe/protège le produit que l'on achète : la barquette en polystyrène de la viande et des fruits et légumes en fait donc partie ; le film plastique du pack d'eau ou qui regroupe plusieurs paquets de gâteaux également.

La consigne est "**tous les emballages se trient**".

La seule question à se poser est : est-ce un emballage ?

Le papier alu est-il recyclable comme les canettes alu ?

La réponse : Le papier aluminium est maintenant à placer dans le sac jaune de tri.

Et rappelez-vous l'ancienne consigne : tous les papiers se trient.

COLLECTE DES DECHETS TRIES – LES SACS JAUNES

Un certain nombre de nos concitoyens ont du mal avec les sacs jaunes. Voici donc un rappel de quelques règles ou conseils.

Tout d'abord, les sacs jaunes servent au tri des déchets qui sont recyclables – afin de limiter la pollution et mieux maîtriser ce que coûte le traitement de nos déchets ménagers. Ils ne doivent servir qu'à cela. Ensuite, comme ce sont encore des déchets, avant qu'ils ne soient recyclés, ils ne doivent pas traîner sur la voie publique : c'est un délit passible d'une amende. Pour des raisons évidentes de salubrité.

En effet, ces sacs peuvent être crevés ou déchirés par des animaux et se répandre un peu partout.

Merci donc de ne pas les laisser sur le bord de la rue, **SAUF LE DIMANCHE SOIR DU DEBUT D'UNE SEMAINE IMPAIRE** car ils sont ramassés dans la nuit du dimanche au lundi.

Autre règle : comme ces sacs coûtent chers (ils sont inclus dans la redevance que nous payons deux fois par an), merci de bien les remplir avant de les sortir. Le sac, bien fermé, peut attendre un certain temps : il ne dégage pas d'odeur si on n'y met que ce qui est prévu.

OPERATION SERENITE SENIORS AVEC LA GENDARMERIE

La Gendarmerie en Meuse a mis en place une opération SERENITE SENIORS pendant la période de confinement = des gendarmes appellent toutes les personnes de plus de 70 ans ainsi que les personnes vulnérables (notamment parce qu'elles sont isolées ou malades).

Cette opération se fait en lien avec l'association départementale des maires de la Meuse.

La commune de Belrupt s'est associée à cette initiative au profit des personnes qui souhaitent des conseils, des informations, des appels, etc.

Nous avons donc transmis la liste (connue par nous) de toutes les personnes de plus de 70 ans, avec leurs numéros de téléphone quand nous les connaissons.

Nous avons fait un affichage en mairie de ce dispositif dès qu'il a été lancé, il y a environ deux semaines.

En même temps, nous avons aussi averti toutes les personnes abonnées dans la liste des destinataires d'informations communales par mail.

PRECISION : il s'agit d'un nouveau fichier que nous avons constitué, contenant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresse et téléphones. Ce fichier ne sert qu'à cela et il n'est transmis qu'à la Gendarmerie pour des motivations d'intérêt général et de sécurité.

Ce fichier est donc déclaré en tant que tel, puisqu'il gère des données personnelles sensibles, pour contrôle par la CNIL, la commission nationale Informatique et Libertés.

Toute personne concernée qui souhaite que son nom et les informations consignées soient effacées de ce fichier, peut obtenir cet effacement immédiat par simple demande en mairie (03.29.86.50.27 - mairie.belrupt55@wanadoo.fr - www.belrupt-en-verdunois.fr).

LISTE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS COMMUNALES

Les personnes qui le désirent peuvent recevoir des informations municipales par mail – complémentaires des informations affichées ou insérées dans le bulletin distribué dans toutes les boîtes à lettres.

Pour cela, il suffit de se faire connaître en mairie et de donner son adresse mail.

Il est également possible de se signaler par un courriel adressé à la mairie : mairie.belrupt55@wanadoo.fr ou sur le site internet de la commune www.belrupt-en-verdunois.fr

En cette période de confinement, beaucoup d'informations sont ainsi diffusées dans la commune.

Si vous n'avez pas d'adresse mail et que vous souhaitez recevoir ces informations, merci de nous le préciser, nous avons mis en place un système adapté.